

**SELARL DELTEL-GENTRIC-
GIORDANENGO
COMMISSAIRES DE JUSTICE
ASSOCIES**

Dossier : 70696

PROCES-VERBAL DE DESCRIPTION

64, Boulevard Carnot
Boite postale 207
Rés. « Elysée Carnot »
Entrée Rue Delorme
06405 CANNES CEDEX
C.C.P.Marseille 1540 04 K
Téléphone : 04-93-39-07-36
Ligne Constats : 04.93.39.07.45
contact@cdj-cannes.fr
SITE INTERNET : www.dg-huissier-cannes.com

**L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
ET LE DIX-HUIT DECEMBRE**

Après plusieurs transports, recherches, vacations.

A LA REQUETE DE :

La CAISSE DE CREDIT MUTUEL CAGNES SUR MER, Société Coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité statutairement limitée, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Antibes sous le numéro 329 633 085, ayant son siège social sis à (06800) CAGNES SUR MER, 3 Avenue de l'Hôtel des Postes.

Pour qui domicile est élu au cabinet et constitution d'avocat est faite en la personne de Maître Michel DRAILLARD, membre de la SELARL DRAILLARD & ASSOCIES, société d'Avocats au barreau de GRASSE, dont le siège est à CANNES (06400), 68 Avenue de Grasse, au cabinet duquel Maître DRAILLARD pourront être notifiés tous les actes d'opposition au commandement et toutes significations relatives à la saisie.

Nous, Florence GENTRIC-GIORDANENGO, Commissaire de Justice Associé, au sein de la SELARL DELTEL-GENTRIC-GIORDANENGO, Titulaire d'un Office de Commissaire de Justice, près le Tribunal judiciaire de GRASSE, à la Résidence de CANNES, « Elysée Carnot », 64, Boulevard Carnot, soussigné,

Procédant conformément aux dispositions du code des procédures civile d'exécution relatives à la procédure de saisie immobilière, à l'effet de recueillir les renseignements nécessaires à la continuation de la procédure engagée, et ce, suite au commandement valant saisie immobilière précédemment signifié,

Nous sommes transporté ce jour, à (06270) VILLENEUVE LOUBET, 40 Avenue Jacques Cartier, dans un ensemble immobilier dénommé « L'AMARANTE » et ce, à l'effet d'y décrire comme d'en déterminer l'occupation des biens et droits immobiliers propriété de propriétaires indivis et consistant en :

DESIGNATION DES BIENS

- **UN GARAGE (Lot 41)** situé au 1^{er} sous-sol du bâtiment, portant le numéro 38 sur le plan du niveau R-1.

Et les 25/10.000èmes des parties communes générales.

Sis à (06270) VILLENEUVE LOUBET, 40 Avenue Jacques Cartier.

Cadastré section AP numéro 207 pour 16 a 77 ca.

Ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété et état descriptif de division publié le 02 décembre 2009, Volume 2009P, numéro 4051.

Ces biens et droits appartiennent à pour les avoir acquis suivant acte publié le 25 avril 2022, Volume 0605P05 2022 P, numéro 11361.

2/ DESCRIPTION

- **UN GARAGE (Lot 41) portant le numéro 38 au plan du niveau R-1**

Le garage est situé au niveau R-1 du bâtiment.

Dimensions :

- 2,59 mètres de large
- 4,97 mètres de long

Porte basculante manuelle.







Mais, il conviendra de se reporter très expressément à l'attestation de mesurage dressée par un technicien expert immobilier, en conformité de la Loi du 18 décembre 1996, dite Loi Carrez, et qui sera annexée au cahier des conditions de vente.

3/ OCCUPATION DE CE GARAGE

Le bien est occupé.

Je n'ai rencontré aucun occupant lors de mes différents passages.

4/ SYNDIC

Cabinet EUROPAZUR

2 Avenue de Nice

06800 CAGNES SUR MER

Attendu ces éléments n'ayant plus rien à constater nous nous retirons et joignons au présent Procès-Verbal de Constat les photographies effectuées.

